

MAITRE D'OUVRAGE



**MAIRIE DE BARBENTANE
Le Cours
13570 BARBENTANE**

Marché public de travaux à procédure adaptée :

**REFECTION DES COURTS DE TENNIS
Quartier Croix de Bassette à Barbentane**

Date et heure limite de réception des offres :

Le 15 mai 2019 à 16 heures

ACTE D'ENGAGEMENT (A.E)

OBJET DU MARCHE :

REFECTION DES COURTS DE TENNIS
Quartier Croix de Bassette à Barbentane – 13570

Article 1er - CONTRACTANT

Je, soussigné
demeurant à
. agissant en qualité de
. pour le compte de
. dont le siège est

RC de sous le n°
Code APE

. Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés,

. Après avoir établi la déclaration prévue à l'article 3 du Règlement de la Consultation (R.C.),

M'engage sans réserve, envers le Maître de l'Ouvrage :

COMMUNE DE BARBENTANE

représenté par son Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Maire de la commune,

conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à exécuter les travaux

du lot n° –
.....

dans les conditions ci-après définies, l'offre ainsi présentée ne me liant toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 90 (quatre vingt dix) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement de Consultation.

Article 2 - PRIX

Les modalités de variations des prix sont fixées à l'article 3-4 du C.C.A.P.

Il est précisé que le marché sera traité sur bordereau de prix fermes actualisables et non révisables.

2.1. Evaluation des travaux

L'évaluation de l'ensemble des travaux, telle qu'elle résulte du détail estimatif (ce document n'étant pas contractuel) est :

Offre pour le lot n° :

Montant de l'offre exprimée en euros :

. MARCHE TRANCHE FERME - Prix global des travaux :

.....

Les travaux du marché de la tranche ferme seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à :

. Prix hors TVA : (en chiffres)

. TVA au taux de %, soit : (en chiffres)

. Montant TVA incluse : (en chiffres)

.....

.....

..... (en lettres)

2.2. Sous-traitance

Conformément aux annexes au présent Acte d'Engagement, il est envisagé de sous-traiter avec paiement direct les prestations suivantes aux titulaires et pour les montants figurant au tableau ci-après (montant maximal, pouvant être présenté en nantissement par les intéressés) et ne pouvant dépasser 50 % du marché initial.

SOUS TRAITANCE AVANT TRAVAUX

Nature de la Prestation	Montant de la prestation TVA incluse en Francs	Montant de la prestation TVA incluse en Euros	Sous-traitant devant exécuter la prestation
Total			

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiements du contrat de sous-traitance.

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations qu'il est envisagé de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation à la personne responsable du marché ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement

SOUS TRAITANCE PREVUE EN COURS DE TRAVAUX

Montant de la prestation TVA non incluse en Euros	Montant de la prestation TVA incluse en Euros	Nature de la prestation

En conséquence, le montant maximal de la créance qui pourra être présentée en nantissement par l'entrepreneur titulaire est de (déduire les sous-traitances prévues) : Euros.

Article 3 - DELAIS

. Les travaux seront exécutés dans un délai global de **UN (1) MOIS + SIX (6) SEMAINES de délai de préparation de chantier**, à compter de la date fixée par l'Ordre de Service qui prescrira de les commencer.

Article 4 - PAIEMENTS

Le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché par virement au compte ouvert :

. au nom de

. auprès de

. sous le n°

Conformément au CCAP, la ou les entreprises ci-après désignées

Refusent¹ de percevoir l'avance

Acceptent de percevoir l'avance

L'entrepreneur soussigné affirme, sous peine de résiliation du marché ou de mise en régie à ses torts exclusifs, ne pas tomber sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi 52.401 du 14 avril 1952, modifié par l'article 56 de la loi 78-753 du 17 juillet 1978.

L'entrepreneur soussigné certifie que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.143-3 et L.620-3 du Code du Travail.

L'entrepreneur soussigné certifie sur son honneur ne pas avoir fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du Code du Travail.

¹ Cocher la case correspondant à votre situation

Fait en un seul original à , le

Article 5 - APPROBATION DU MARCHÉ

Est accepté la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A Le

Le Maître d'Ouvrage

Reçu notification du marché

A Le

L'Entrepreneur

ACTE SPECIAL

Annexe n° 1 à l'Acte d'Engagement en cas de sous-traitance valant demande d'acceptation d'un sous-traitant et de ces conditions de paiement.

OBJET DU MARCHÉ :

REFECTION DES COURTS DE TENNIS
Quartier Croix de Bassette à Barbentane – 13570

- Titulaire n° 1 :

- Objet :

PRESTATIONS SOUS-TRAITEES

- Nature :
- Montant T.V.A comprise :
 .

SOUS-TRAITANT

- nom, raison ou dénomination sociale :
- entreprise individuelle ou forme juridique de la société :
- numéro d'identité d'entreprise (SIREN) :
- numéro d'inscription au R.C.S. ou au R.M :

- adresse :
- compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, numéro de compte, RIB :
-

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

- modalité de calcul et de versement des avances et acomptes :
- stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :
-

Le Maître d' Ouvrage

L'entrepreneur sous-traitant

.....

.....

Le mandataire

.....

ACTE SPECIAL

Annexe n° 2 à l'Acte d'Engagement en cas de sous-traitance valant demande d'acceptation d'un sous-traitant et de ces conditions de paiement.

OBJET DU MARCHE :

<p>REFECTION DES COURTS DE TENNIS Quartier Croix de Bassette à Barbentane – 13570</p>

- Titulaire n° 2 :
-
- Objet :
-

PRESTATIONS SOUS-TRAITEES

- Nature :
- Montant T.V.A comprise :

SOUS-TRAITANT

- nom, raison ou dénomination sociale :
- entreprise individuelle ou forme juridique de la société :
- numéro d'identité d'entreprise (SIREN) :
- numéro d'inscription au R.C.S. ou au R.M :
- adresse :
- compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, numéro de compte, RIB :
-

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

- modalité de calcul et de versement des avances et acomptes :
- stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :
-

Le Maître d' Ouvrage

.....

L'entrepreneur sous-traitant

.....

Le mandataire

.....